



Comment **vous positionner** sur les chantiers Hauts-de-France Pass Rénovation ?

- Inscrivez-vous sur la plateforme :

<https://hauts-de-france-pass-renovation.safetender.com>

=> pour prendre connaissance des dossiers de consultation en cours, les télécharger, recevoir les notifications et rectificatifs.

- et pour **répondre** ?

Vous pouvez répondre en ligne sur la plateforme ou par courrier :

Hauts-de-France Pass Rénovation
5e boulevard du Port d'Aval
80 000 Amiens

- est-il possible de répondre pour **plusieurs chantiers** ?

Oui bien sûr ! En formulant une réponse par dossier. L'inscription sur la plateforme est gratuite et valable à vie.

- pour nous **contacter** ...

professionnels@hautsdefrance-spee.fr
www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



Vous êtes une **entreprise du bâtiment** ?

Vous disposez de la **certification RGE*** (Reconnu Garant de l'Environnement) ? Alors, les chantiers de rénovation énergétique que nous engageons peuvent vous intéresser :

- plâtrerie, isolation thermique par l'intérieur ;
- isolation thermique par l'extérieur ;
- menuiseries ;
- plomberie et chauffage ;
- électricité et VMC ;
- maçonnerie ;
- couverture.

Vous souhaitez obtenir la certification **RGE** ?

Vous souhaitez **développer vos compétences** en matière de techniques et d'équipements nécessaires pour mener des travaux d'efficacité énergétique ?

Pour connaître l'offre complète de formation, rendez-vous sur :

- <http://www.c2rp.fr/formations>
- <https://www.faire.fr>

**Un certificat de qualification professionnelle est suffisant dans le cadre de travaux induits.*

Pour plus d'infos :

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr

 **0 800 02 60 80**

professionnels@hautsdefrance-spee.fr

    **passrenovation**



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni la Banque européenne d'investissement ni la commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Professionnels du bâtiment et de la rénovation énergétique
Développez et sécurisez votre activité avec Hauts-de-France Pass Rénovation

Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique - Septembre 2021
RCS : 799 988 373 / Siège social : 11 Mail Albert 1^{er} - 80 000 Amiens



Le projet est cofinancé par l'Union Européenne, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Qu'est-ce que Hauts-de-France Pass Rénovation ?

- Un dispositif **100% public** lancé par la Région dédié à l'accompagnement des propriétaires privés souhaitant faire des **travaux de rénovation énergétique**.
- L'objectif : **faciliter les projets** et permettre la réalisation d'économies d'énergie.
- Le moyen : un accompagnement technique complet, des **solutions de financement personnalisées** et une **avance du montant des travaux et des aides mobilisables** pour faciliter le passage à l'acte.



Participer aux chantiers du Pass Rénovation n'est pas contraignant au niveau administratif, il a suffi d'un devis et d'une attestation d'assurance. Et le règlement intervient très rapidement, ce qui est appréciable et sécurisant pour nous. Sur un chantier, nous misons sur des relations de confiance et ça a été le cas ici.

Artisan de l'Aisne, partenaire du Hauts-de-France Pass Rénovation



Les propriétaires ont rarement la trésorerie pour régler les avances demandées par les entreprises du BTP. Avec le Pass Rénovation, le chantier est pris en charge et les occupants des logements commencent à rembourser à la fin des travaux. C'est un élément qui sécurise tout le monde.

Artisan de l'Oise, partenaire du Hauts-de-France Pass Rénovation



Quels **avantages** pour les entreprises artisanales ?

Des chantiers accessibles ...

- consultations très simplifiées
- visibilité depuis la plateforme numérique

et sécurisés !

- paiement garanti et sécurisé
- avance de 30%
- rapidité des paiements
- pas de risques d'impayés

Mobilisation des aides facilitée

- gestion des demandes d'aides par Pass Rénovation
- avance des aides et du montant des travaux quels que soient les délais de versement des aides
- distribution de primes CEE dont la prime Coupe de Pouce Rénovation Performante maison individuelle
- Pass Rénovation mandataire MaPrimeRénov

Partenariat avec un service public régional

- information sur les aides à la rénovation énergétique (subventions, CEE, etc.)
- formations, échanges sur les chantiers
- des chantiers plus ambitieux



Entre Hauts-de-France Pass Rénovation, les propriétaires et vous, **quelles sont les étapes ?**

1

Un technicien du Pass Rénovation réalise l'audit énergétique complet du logement et valide le programme de travaux avec les propriétaires.

2

Les entreprises du bâtiment (et le maître d'oeuvre selon le projet), sont consultés par Hauts-de-France Pass Rénovation.

3

Les entreprises (éventuellement le Moe) sont sélectionnées par les propriétaires. Les travaux sont réalisés.

- une rénovation = une consultation
- allotissement par corps de métier
- sélection simple : 60 % technique et 40 % prix

4

Hauts-de-France Pass Rénovation paie les entreprises (éventuellement le Moe) pour les travaux réalisés une fois le chantier réceptionné.

- avance de 30% possible à la signature du devis.

5

Après réception des travaux, un suivi sur 3 ans des consommations énergétiques du logement est assuré par le technicien Pass Rénovation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la bonne utilisation des logements rénovés.



La présence d'un maître d'oeuvre devient nécessaire pour tout projet présentant d'importantes contraintes architecturales ou si le montant de travaux est supérieur à 70 000 € HT.